



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

PROCES-VERBAL DE LA

SEANCE DU CONSEIL

MUNICIPAL

EN DATE DU 2 AVRIL 2026

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

**Présidence** : M. Christophe Delafoy, maire.

Aujourd'hui, le jeudi deux avril deux mille vingt six à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de monsieur Christophe Delafoy, maire.

**Étaient présents** : Christophe Delafoy, Catherine Deschamps, Guillaume Richard, Christine Fergeau, Alain Girbe, Camille Sarthre, Stéphane Bris, Elsa Delafoy, Sophie Dubois, Xavier Chau, Estelle Baron, Arnaud De Reviers, Claire Godin, Jean-Michel Guilhen, Arnaud Rebillon, Julien Lambert, Hélène Denis, Vincent Michaut, Catherine Renaud, Michel Vasselon, Marie Peixoto, Alain Marseille.

**Étaient absents** : Djamila Laggoun

**Ont donné pouvoir** : -

**Secrétaire** : M. Alain Girbe.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

dont la séance ( en application de l'article L.2121-18 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales), a été enregistrée en direct par le biais des canaux de communication de la ville afin de respecter la publicité des débats. Cette séance était publique.

M. Alain Girbe s'étant proposé comme secrétaire de séance, il est désigné pour assumer cette responsabilité.

**Adoption à l'unanimité.**

**Approbation du dernier conseil municipal du 20 mars 2026.**

**Entend** M. le maire signaler une erreur matérielle sur le dernier compte-rendu du 20 mars 2026. Saint-Cyr en harmonie a bien obtenu 54,21 % des voix et non 54,71 % comme mentionné. La rectification devra donc intervenir.

**Entend** M. le maire demander s'il y a des observations concernant les décisions prises par le maire. Il n'y a pas d'observation soulevée au sein du Conseil.

**Entend** M. le maire procéder à quelques rappels d'informations à caractère général : la pose de débits mètres (vers le 257 rue d'Orléans le 13 avril 2026. Vers le 352 rue d'Olivet le 15 avril 2026) ainsi que la programmation du passage du Vélo tour le 31 mai 2026 (avec un village départ prévu au château de La Motte).

Les services communaux seront fermés le mercredi 29 avril 2026 en raison d'une journée de cohésion banalisée pour les services et d'un temps de rencontre avec les élus.

---

## Réf:21-2026 - Fixation du montant des indemnités des élus

**Entend** M. le maire rappeler que dans le cadre de la prise de fonction des élus, ils peuvent bénéficier d'une indemnité au cours de la mandature 2026-2032.

Les indemnités concernent le maire, les adjoints ainsi que les conseillers délégués selon des taux fixes avec un plafond fixé.

L'enveloppe globale autorisée est de 97.774,56 euros.

**Entend** M. le maire rappeler que ces indemnités sont la contre-partie d'un véritable travail effectué par les élus et non *de l'argent de poche*.

**Entend** également M. le maire annoncer que le versement de ces indemnités sera modulé en fonction de l'assiduité des élus, mais des points juridiques bien précis restent à éclaircir.

### Echanges entre M. Michaut, M. Chau et M. Marseille

**Entend** M. Michaut réaffirmer que les indemnités des élus ne compensent pas les pertes de revenus. Ces indemnités sont destinées à revaloriser un engagement.

M. Michaut demande si M Chau va maintenir sa position de bénévole et confirmer ainsi l'abandon de son indemnité.

**Entend** M. Chau qui confirme sa position d' élu bénévole. M. Chau se demande si cette indemnité peut être versée dans un pot commun. M. le maire répond par la négative. En effet, soit l' élu perçoit l' indemnité, soit il renonce.

**Entend** M. Chau confirmer sa volonté mais affirme également qu'il n'a aucune observation quant aux autres élus qui perçoivent les indemnités. M. Chau émet le souhait d'être remboursé des frais de déplacement et de représentation hors commune.

**Entend** M. Marseille demander la raison de l'augmentation des indemnités des élus de 40 %.

M. le maire affirme que le calcul de cette indemnité a été effectué sur la base de l'enveloppe maximale plafonnée par la loi. M. le maire réaffirme que c'est une compensation de l'engagement et non une rémunération.

**Entend** M. Michaut confirmer le point de vue de M. le maire et apporte une précision supplémentaire : la revalorisation des indemnités des élus est due d'abord à l'augmentation de la strate de la population globale mais également à la prise en compte du statut de l' élu local, matérialisé par la récente loi de 22 décembre 2025 ( loi 2025-1249 portant sur le statut de l' élu local). Sur le plan national, M. Michaut affirme sa volonté de vouloir revaloriser encore à la hausse cette enveloppe indemnitaire versée aux élus car l'État ne perd rien et ne gagne rien en procédant ainsi.

***Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des votants :***

***Le montant de l'indemnité du maire est fixé à 45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,***

***Le montant de l'indemnité des adjoints est fixé à 17,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique***

***Le montant de l'indemnité des conseillers municipaux délégués est fixé à 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique***

***D'ACTER le versement mensuel des indemnités de fonction selon le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.***

***DE PRENDRE ACTE de la renonciation expresse de M. X. Chau à percevoir son indemnité.***

---

**Réf : 22.2026 Vote du taux d'impositions locaux**

**Entend** M. le maire, proposer de maintenir le taux d'imposition à la fois sur les propriétés bâties et non bâties.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des votants :**

**DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,38 %,

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,07 %,

taxe d'habitation : 17,15 % ;

**CHARGE** monsieur le maire :

de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

---

**Réf : 23-2026 - Création de la commission d'appel d'offres**

**Entend** M. le maire rappeler que la commission d'appel d'offres est une commission municipale obligatoire pour étudier les dossiers des marchés publics relatifs aux marchés formalisés. Elle est composée de trois membres titulaires en plus du maire, ainsi que trois suppléants, dont un élu pour chaque membre de la minorité. Le vote a lieu par scrutin de liste au plus fort reste. Le vote est secret sauf si l'unanimité des membres veut faire un vote à main levée.

**Entend** M. Michaut proposer directement M. Marseille (titulaire) et M. Vasselon (suppléant).

**Entend** M. le maire proposer : lui-même, M. Guilhen, M. Girbe, M. Marseille en titulaires ; en suppléants, Mme Sarthre, Mme Deschamps, M. Vasselon.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des votants:**

**De désigner en tant que -délégués titulaires :** M. J-M. Guilhen, M. A. Girbe, M. A. Marseille

**-délégués suppléants :** Mme C. Sarthre, Mme C. Deschamps, M. Vasselon

---

**Réf : 24-2026 – Détermination du nombre de membres du CCAS**

**Entend** M. le maire rappeler que le Centre communal d'action sociale est un établissement public obligatoire dans les communes de plus de 1.500 habitants. Il est administré par un Conseil d'administration à qui il revient de fixer un nombre de membres élus, d'un minimum de quatre et d'un maximum de huit.

Il est fait le choix de fixer le nombre des membres élus à cinq. Des membres d'associations spécialisées d'un nombre de cinq viendront compléter le Conseil d'administration, en charge des sujets liés aux solidarités, à l'inclusion et au handicap.

**Entend** M. le maire rappeler également qu'il y a une association de retraités et personnes âgées, une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion, une association pour les personnes handicapées.

**Entend** M. Marseille préciser sur la délibération que les cinq personnes élues membres composantes du futur Conseil d'administration du CCAS doivent être des élus.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des votants:**

**DE FIXER** à cinq, le nombre des membres du Conseil d'administration, en précisant que la moitié est désignée

**Réf : 25-2026 – Élection des membres du CCAS**

**Entend** M. le maire annoncer que l'élection des membres du CCAS doit passer par un vote qui a lieu au scrutin secret de liste auquel il n'est pas possible de déroger.

Le maire est président de droit et ne peut se porter sur une liste.

**Entend** M. le maire demander s'il y a une liste qui se présente.

**Entend** M. Michaut proposer une liste par ordre : Mme Peixoto, M. Marseille, Mme Renaud, M. Michaut, M. Vasselon. ( Liste 1)

**Entend** M. le maire proposer à son tour la deuxième liste issue de sa majorité : Mme Sarthre, Mme Delafoy, M. Lambert, Mme Godin. (Liste 2)

Le vote à bulletin secret se déroule avec la nomination de deux assesseurs.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :**

**D'ÉLIRE** les membres du Conseil d'administration avec le résultat suivant :

Mme Sarthre, Mme Delafoy, M. Lambert, Mme Godin, Mme Peixoto

---

**Réf : 26-2026 – Désignation des membres siégeant auprès des commissions extérieures.**

**Entend** M. le maire rappeler que pour désigner les membres siégeant auprès des organismes extérieurs, l'article L.2121-21 du CGCT précise qu'il y a un vote à bulletin secret pour procéder à une nomination ou à une présentation. Néanmoins, le Conseil, à l'unanimité peut procéder à un vote à main levée. Si une seule candidature a été présentée, la nomination a lieu immédiatement.

**Entend** M. le maire désigner un représentant titulaire, accompagné d'un suppléant pour :

- Val Espoir Mme Sarthre (titulaire), Mme Godin (suppléant);
- Approlys M. Delafoy (titulaire), M. Guilhen (suppléant);
- Topos M. Deschamps (titulaire), M. Richard (suppléant);
- Syndicat mixte du bassin du Loiret : Mme Laggoun (titulaire), M. J-M Guilhen (suppléant) ;
- Thalès : M. Bris (titulaire), Mme Dubois (suppléant).

**Entend** M. le maire proposer après un vote à main levée:

- au CNAS : M. le maire et Mme Urban ;
- au SIBAF : -comme membres titulaires : M. Delafoy, Mme Sarthre, Mme Ferger, Mme Renaud ( proposée par M. Michaut) ;
- comme membres suppléants : Mme Delafoy, Mme Godin, M. Lambert, Mme Denis.

**Entend** M. le maire rappeler que le SIBAF sera installé le 16 avril 2026 avec une présentation du débat d'orientation budgétaire. Le budget du syndicat sera adopté le 29 avril 2026.

---

## Questions orales

**M. Michaut :**

*Quelles seront vos premières concertations citoyennes ? Quelles sont vos décisions sans concertations dans les cent premiers jours ? L'avenir des manifestations types salon des artistes, tables saint-cyriennes et open de tennis ?*

**M. le maire :** *On est élu depuis dix jours. Les concertations viendront car c'est la base de notre promesse électorale.*

**M. le maire :** *Pour le moment on est engagé avec le vote du budget. On doit prioriser les projets selon leur importance financière sur les six années à venir. Les projets sans concertation concernent les sujets du quotidien. Les concertations concernent quant à elles des domaines impactants pour la vie des saint cyriens. Pour les manifestations, elles continuent mais il faudra voir à décaler ou à moduler selon les dates. Exemple : le 13/7, il faut que l'on se concerte avec les commerçants.*

**M. Chau** rappelle son investissement pour le milieu associatif. Il vient de ce milieu avant d'être élu. Il rappelle également les contraintes financières et propose par exemple de fusionner les tables saint-cyrienne avec la fête de la musique. Selon lui, les commerçants sont favorables à cette idée.

**M. le maire :** *Pour l'open de tennis, on les a reçus. Il est important que le retour sur investissement se fasse et profite aux saint cyriens. (tickets à prix réduits, communications événementielles, etc.)*

**M. Michaut :** *Les tables Saint Cyrienne sont à l'unanimité l'événement le plus important. Cependant l'interdiction de port des glacières doit être mise en avant. Pour les dates, c'est à la discrétion des élus de la majorité. Que cela soit le 20/6 ou le 13/7, peu importe. Pour l'open de tennis, je rappelle également que les retombées financières ne sont pas négligeables pour la ville. Il ne faut pas oublier que cette organisme emmène les jeunes saint cyriens à des événements internationaux. Cela serait une grave erreur d'abandonner cet open. Soulignons au passage que l'organisme finance à hauteur de cinq mille euros les rénovations de terrain, mais encore une fois les retombées sont énormes.*

**M. le maire :** *Le retour doit être plus global et doit profiter aux habitants et pas seulement aux clubs et à leurs partenaires. L'objectif est pourquoi pas... de remplir le COMET.*

**M. Marseille :** *Quelles sont vos priorités sur le fonctionnement de la collectivité ? À améliorer et/ou à changer ?*

**M. le maire :** *fonctionnement ou actions à réaliser ?*

**M. Marseille :** *fonctionnement.*

**M. le maire :** *J'ai à mon niveau déjà fait le tour des services et des agents. Les adjoints également. La journée de la transversalité est une bonne chose pour les agents. Pour autant il existe des points de vue différents. On constate des relations interpersonnelles difficiles parfois. L'une des actions à développer se situera d'abord sur la qualité de vie au travail. Si les problèmes résultent du dysfonctionnement interne, alors il faudra résoudre cela. Le travail RH est aussi un point important.*

**M. Michaut :** *Lorsque nous avons abordé notre mandature, nous avons mis en place une nouvelle architecture organisationnelle marquée par une certaine rigueur. On a l'avantage et l'inconvénient dans cette commune d'avoir des ressources [humaines] ayant fait de longues carrières pendant les périodes fastes. On nous a souvent reproché d'être autoritaire mais le mot « ferme » est beaucoup plus adapté. Un nouveau CST a été mis en place et nous avons travaillé sur des avancées significatives. Nous avons par exemple, réussi à relever le challenge de la synergie collective. L'évolution récente est tout de même à prévoir : nous aurons une large part de départ en retraite, remplacée par des contractuels fonctionnant avec d'autres logiques. Sur ce thème précis, une nouvelle approche des modalités de travail sera à privilégier. J'aimerais tout de même soulever qu'à l'heure actuelle, seul le service de la communication est apte à la transversalité. Les autres services fonctionnent beaucoup plus en mode sectoriel avec leurs pré-carrés.*

**M. Chau :** Je reviens sur les événements associatifs et culturels : on va prévoir de réunir les commerçants pour connaître exactement leurs attentes et leurs besoins. On fera de même avec les associations même si certains doutent déjà de mon impartialité.

**M. le maire** rappelle les événements à venir :

|                                           |                                                                 |             |                                      |                                            |               |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|---------------|
| Jeu 4 avril 2026                          | Loto de Printemps                                               |             | Salle des Fêtes                      | Le Temps des Loisirs                       |               |
| Jeu 4 avril 2026                          | Option Conseil Municipal                                        | 18h-15      | Salle du Conseil Municipal           | Mairie                                     |               |
| Vendredi 3 avril 2026                     | Lecture résidence Idylla                                        | 14h-16h     | Résidence Idylla                     | Bibliothèque                               |               |
| Vendredi 3 avril 2026                     | Concert de Printemps                                            | 20h         | Salle des Fêtes                      | La Saint Cyrienne                          |               |
| Samedi 4 avril 2026                       | Loto de Pâques                                                  | 20h         | Salle Polyvalente                    | Saint Cyr en Fête                          |               |
| Vendredi 10 avril 2026                    | Option distribution chocolats de Pâques                         | à définir   | Ecoles et MPE                        | Mairie                                     |               |
| Dimanche 12 avril 2026                    | Tournoi Interclubs de Judo                                      | 8h45-18h    | Gymnase                              | US St Cyr Judo                             |               |
| Lundi 13 Avril 2026                       | Exposition Enquête et découverte                                | 14h/17h30   | Salle des fêtes                      | Mairie                                     |               |
| Mardi 14 au jeudi 16 avril 2026           | Exposition Enquête et découverte                                | 10h-17h30   | Salle des fêtes                      | Mairie                                     |               |
| Vendredi 17 Avril 2026                    | Exposition Enquête et découverte                                | 10h/12h30   | Salle des fêtes                      | Mairie                                     |               |
| Samedi 18 avril 2026                      | Concert Orgue et trompette avec le Duo Horné                    | 20h30       | Eglise                               | Amis de l'Orgue                            |               |
| Mardi 21 au 24 Avril 2026                 | Stage de chant pour voix de femmes                              | 9h30-16h    | Salle des fêtes                      | Chœur de chambre Gioia Vocale              |               |
| Vendredi 24 avril 2026                    | Vernissage Expo Encadr'Art                                      |             | Château de Morchène                  | Encadr'Art                                 |               |
| Vendredi 24 avril 2026                    | Entreprise Solembio                                             |             | Entreprise                           | Solembio                                   | Prêt matériel |
| Samedi 25 Avril 2026                      | Stage de chant pour voix de femmes                              | 11h30-12h30 | Salle des fêtes                      | Chœur de chambre Gioia Vocale              |               |
| Samedi 25 avril 2026                      | Panier à Histoire                                               | 10h30       | Bibliothèque                         | Bibliothèque                               |               |
| Samedi 25 avril et Dimanche 26 avril 2026 | Exposition Encadr'Art                                           | 10h-18h     | Château de Morchène                  | Encadr'Art                                 |               |
| Samedi 25 avril 2026                      | Tournoi de pétanque inter-associations                          | 10h         | Camping des Bogues                   | Association Jole et Santé                  |               |
| Dimanche 26 avril 2026                    | 70 ans des Bogues                                               |             | Camping des Bogues                   | Association Jole et Santé                  |               |
| Dimanche 26 avril 2026                    | Concert Gioia Vocale                                            | 16h-17h     | Eglise                               | Gioia Vocale                               |               |
| Mercredi 29 avril 2026                    | Journée Banalisée                                               | 8h-18h      | Château de Morchène                  | Mairie                                     |               |
| Mercredi 29 avril 2026                    | Atelier Calligramme                                             | 10h-11h45   | Salle des commissions                | CCAS                                       |               |
| Jeudi 30 avril 2026                       | Balade détente                                                  | 14h30       | Parc de Morchène                     | CCAS                                       |               |
| Vendredi 1er mai 2026                     | Marche du Muguet                                                | 7h          | Château de la Motte                  | Saint Cyr en Fête                          |               |
| Samedi 2 mai 2026                         | Marriage                                                        | 15h         | Salle des Mariages                   |                                            |               |
| Samedi 2 mai 2026                         | Conférence Musicale : L'Incroyable Histoire du Saxophone        | 16h         | Auditorium                           | La Saint Cyrienne                          |               |
| Mardi 5 mai 2026                          | Passation de pouvoir 3e escadron du 12e régiment de cuirassiers | 8h-15h      | Château de la Jonchère ou Morchène   | 3e escadron du 12e régiment de cuirassiers |               |
| Mercredi 6 mai 2026                       | Atelier intergénérationnel jardin et de mots                    | 10h-12h00   | ALSH la Motte                        | CCAS                                       |               |
| Mercredi 6 mai 2026                       | Animation Biodiversité ALSH                                     |             | Parc de la Jonchère                  | Mairie                                     |               |
| Vendredi 8 mai 2026                       | Commémoration 8 Mai 1945                                        | 11h         | Monument aux Morts / Salle des Fêtes | Mairie                                     |               |

**FIN DE SÉANCES A 19h30**

Fait à : Saint Cyr en Val

Le 5 mai 2026

Le secrétaire,



Le maire,



Christophe Delafoy